



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au Bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N°. 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.— Francfort, le 27 mars.
On mande de Berlin, le 22 mars :
Nous apprenons d'une source qui mérite toute confiance qu'un courrier parti hier d'ici pour Rome porte à M. de Bunsen ses lettres de rappel de ministre plénipotentiaire extraordinaire à la cour papale.
— Suivant un ordre de cabinet, toute polémique sur les affaires de Cologne est dorénavant interdite à tous les journaux publiés en Bavière; il paraît même que le roi a été très mécontent de ce que la censure n'a pas empêché la mise en vente de l'athanase de M. Goerrès.
— On écrit de Vienne, le 25 mars :
Les nouvelles qui continuent à nous parvenir d'Ofen et de Pesth remplissent le cœur d'horreur et d'épouvante.
Dans la nuit du 15 au 16, deux villages entiers en deça de Pesth ont été engloutis par les flots, avec tout ce qu'ils contenaient; hommes, femmes, enfants, bestiaux..., tout a péri.
Le 19, les eaux du Danube étaient à peu près rentrées dans leur lit, mais les maisons continuaient à s'écrouler.

ANGLETERRE — Londres, le 29 mars.
Dans la chambre des communes, séance du 27, lord Elliot a fait une motion, tendante à ce qu'une adresse fut faite à S. M., pour lui représenter qu'aucun avantage n'était résulté, ni pour l'Angleterre, ni pour l'Espagne, de l'enrôlement de sujets anglais au service de S. M. catholique, par suite de la suspension, par ordre du conseil, des dispositions de l'acte d'enrôlement étranger (foreign enlistment act) et pour prier S. M. de vouloir bien ne pas renouveler cet ordre du conseil, puisque la continuation de la suspension de l'ENLISTMENT ACT n'est exigée par les stipulations d'aucun traité existant.
Cette motion a donné lieu à une longue discussion et a été rejetée dans la séance du lendemain, par 70 voix contre 62.
— Les ministres des cinq puissances intéressées dans la conférence relative au différend hollandais-belge, se réunissent tous les jours au Foreign-Office.
— On donne pour certain que le couronnement de la reine aura lieu le jeudi 21 juin.
— On lit dans le COURRIER :
Le Post de ce matin dit qu'il tient de source certaine que l'offre du roi de Hollande de signer le traité des 24 articles, tel qu'il avait été fait en 1851 par les puissances médiatrices, ne sera pas accepté, et que nous sommes menacés de voir recommencer le commerce des protocoles.
Il ne fallait pas une grande perspicacité pour faire une telle découverte. Le traité des 24 articles avait été accepté par la Belgique, et elle s'engageait par ce traité, accepté par elle le 1er janvier 1852, à prendre à sa charge 8,400,000 florins de l'intérêt annuel de la dette du royaume des Pays-Bas; mais elle protesta toujours contre toute idée de payer cette part de la dette, si, en même temps, elle était toujours obligée de se tenir en armes. Si maintenant la Hollande réclame les arriérés de cet intérêt, sans consentir à aucune réduction proportionnée aux dépenses que l'opiniâtreté du roi a imposées à la Belgique, la proposition de reprendre les négociations ne serait qu'une feinte.
Le Post ajoute : Le roi de Hollande ne désire conclure aucun traité; mais le poids de la portion belge de la dette, et l'état de guerre que ses rapports actuels avec la Belgique le forcent de maintenir, sont vivement sentis par le peuple hollandais, et ont donné lieu à plus d'une marque de mé-

contentement que S. M. ne trouve pas prudent de mépriser. En conséquence, pour calmer ses sujets et mettre dans leur tort ses ennemis, ou ceux qu'il appelle ses ennemis, il a fait une ouverture, et serait bien aise de ne pas être pris au mot. »
Quoi! le roi de Hollande n'aurait d'autre intention que de tromper ses alliés en offrant de reprendre les négociations, et c'est un journal ami de Guillaume qui tient un semblable langage. Quant à nous, nous espérons que le roi de Hollande cédera avant qu'il ne soit trop tard. Les choses en sont au point d'amener en Hollande une crise rapide, et une prompte concession peut seule sauver ce pays d'un embarras financier qui rendrait alors impraticable un arrangement sur les bases des 24 articles.

Le Post revient encore sur la question hollandais-belge, et s'efforce de persuader à ses lecteurs que, bien que le roi de Hollande ait fait des ouvertures pour reprendre les négociations, il n'a aucune intention de conclure un traité de paix. « Il sait très-bien, ajoute le Post, qu'à la première convulsion politique en Europe, ce faible état tomberait en pièces et lui reviendrait, d'après le traité de Vienne, ou bien serait partagé entre les diverses puissances. »
Le COURRIER, en reproduisant ces articles, ajoute :
Le Post a-t-il oublié l'histoire de ces dernières années, a-t-il oublié que la Russie, l'Autriche et la Prusse, aussi bien que la France et l'Angleterre, sont intervenues dans le traité des 24 articles, qui reconnaît l'indépendance du royaume de Belgique, et qu'une proposition de la part du gouvernement néerlandais de négocier sur un autre principe que celui de la reconnaissance de la Belgique, serait un affront pour les cinq puissances.

Nous espérons que le roi aura acquis la conviction que l'intérêt de ses sujets réclame de lui le sacrifice des droits, dont l'État investit le traité de Vienne, et que c'est dans cette conviction qu'il a notifié les intentions de négocier d'après les bases du traité de 1851.
— Le Morning-Chronicle consacre un article à la question hollandaise. Ce journal pense que le roi Guillaume a été forcé d'adhérer au traité des 24 articles; mais il prévoit en même temps que les Belges pourront bien n'être pas trop pressés d'accepter ce traité, après avoir supporté tant de dépenses extraordinaires, et il conclut en disant qu'il faut espérer que l'intervention des cabinets de St-James et des Tuileries pourra amener la solution de toutes les difficultés, parce que les Belges pourront accepter le traité, moyennant quelques nouvelles concessions, qui leur sont dues comme dédommagemens.

— On lit dans le journal anglais le Sun :
L'arrangement de la question hollandais-belge, que plusieurs journaux ont annoncée depuis quelques jours comme positivement terminée, paraît être plus que jamais loin d'une solution. Le général Fagel envoyé du roi de Hollande, est attendu sous peu à Paris, chargé de la mission de faire connaître les intentions précises du roi de Hollande sur la question belge. On croit que les conférences ne pourront être reprises avec quelques chances favorables d'un bon résultat que lorsque les cabinets de Londres et de Paris auront connaissance de ce que le roi de Hollande consent à abandonner sur l'arrière de la dette. Voilà le point essentiel de la question.

Le bateau à vapeur Iberia est arrivé à Falmouth, et a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 20 courant.
Il n'y a pas eu de nouveaux troubles depuis les événements du 13. Le 15, le vicomte Sa da Bandeira a fait aux cortès un

rapport officiel sur ces événements, et il a donné à entendre que S. M. désirait vivement la promulgation de la nouvelle constitution.
Le 17, un décret du gouvernement a paru, portant que tous ceux qui ne réunissent pas les conditions requises, seraient chassés des bataillons de la garde nationale. Ces personnes, dont le nombre se monte à 1,000 environ, formaient la partie la plus turbulente de la troupe, et ne se maintenaient qu'en montrant la garde comme remplaçants lorsque le tour de garde arrivait pour leurs voisins plus riches qu'eux.
On dit que le cabinet va être réorganisé. Julio Sanchez a consenti à reprendre le portefeuille de l'intérieur; Sa da Bandeira resterait à la tête de la guerre et des affaires étrangères; John d'Oliveira resterait aux finances, et le député Fernandez Coelho, prendrait le portefeuille de la justice.
Les ouvriers de l'arsenal sont tous retournés à leurs occupations ordinaires, après avoir rendu leurs armes. Franca s'est réfugié à bord d'un bâtiment de guerre français, et on espérait que la fermeté déployée par le gouvernement maintiendrait à l'avenir la tranquillité.

FRANCE. — Paris, le 3 mars.
Un courrier d'ambassade est arrivé hier de Londres avec des dépêches pour le ministre des affaires étrangères. Elles étaient, dit-on, relatives à l'affaire hollandais-belge.
Une discussion très-animée s'est élevée avant-hier à la chambre des députés sur l'article de la loi des faillites correspondant à l'art. 441 du code de commerce. Il s'agissait de déterminer l'époque de la cessation de paiement, époque où le commerçant est frappé d'incapacité, et où ses actes sont nuls de plein droit. M. de Golbery proposait de décider que le tribunal pourrait reporter l'ouverture de la faillite à la date de la cessation notoire des paiements. Un amendement de M. Gaillard-Kerbertin portait une exception en faveur des créanciers qui aurait traité de bonne foi et dans l'ignorance de la cessation des paiements. La question était de savoir si la mauvaise foi du créancier serait présumée ou si elle devrait être prouvée.
M. Testes s'est déclaré avec une grande chaleur pour le système d'une sévérité inexorable. Il ne peut pas y avoir, a-t-il dit, d'inégalité entre les créanciers. Du moment où la faillite est ouverte, tout ce que possède le failli appartient à la masse des créanciers; la loi ne peut pas admettre de préférences ou de privilèges au préjudice des droits de tous. La présomption de la bonne foi ne sera qu'une prime accordée à la fraude.
Ce système a été combattu par plusieurs orateurs, et notamment par M. le garde des sceaux. Le ministre a paru touché surtout de la position du créancier de bonne foi qui, ayant agi dans l'ignorance de la cessation des paiements, se verrait obligé de rapporter à la masse des sommes qui lui seraient dues et qu'il aurait touché légitimement. Ces sommes le plus souvent ne seraient plus dans ses mains; il se verrait poursuivi et peut-être précipité lui-même dans une faillite par les ayant-droit de son débiteur failli.
L'art. 441 a été adopté hier tel qu'il a été rédigé par le gouvernement. Le voici :
Art. 441. Par jugement déclaratif de faillite, ou par jugement ultérieur rendu sur le rapport du juge-commissaire, le tribunal déterminera, soit d'office, soit sur la poursuite de toute partie intéressée, l'époque à laquelle a eu lieu la cessation de paiements. A défaut de détermination spéciale, la

mais madame Casterman, par de nouvelles instances, détourna son courroux.
— Puisque tu as faim, mange donc, madame Grosjean!
— Mais si je ne veux pas manger, moi?
— C'est dans ton intérêt que je te presse.
— Je sais bien que ce n'est pas pour me faire de la peine que tu insistes...
— Eh bien donc alors, voici du canard, accommodé au citron...
— Bon Dieu! madame Casterman, ne me faites donc pas parler; ça me fatigue horriblement l'estomac.

qu'en voyant souligné ces deux mots, tu ne te tromperas pas sur mon intention; je n'ai, et ne veux avoir d'amie au monde, que toi, et mes bonnes amies d'ici ne sont que de simples relations de société que je te sacrifierais par douzaines au moindre froissement de tes sourcils; je me borne à être envers elles ce qu'elles sont envers moi; à cela près que je m'observe avec plus de prudence, et qu'on ne me surprendra jamais à blâmer l'une ou l'autre; je me suis donc créée à mon usage particulier, un système de bénignité qui m'attire leur confiance et leur amitié, en ne m'engageant à rien de semblable vis-à-vis d'elles. Mes bonnes amies m'ont si souvent et si ardemment entretenue des joies que procurent les concerts de carême, que je me fais une fête d'aller au dernier, qui aura lieu dans douze jours; je compte y paraître dans toute ma gloire et avec d'autant plus de plaisir que, pour cette époque, la santé de maman ne laissera plus rien à désirer.
Maman est une malade bien difficile, ma chère! Autant elle est accommodante, d'humeur aimable et maniable quand elle se porte bien, autant elle est exigeante et revêche quand elle se porte mal. A coup sûr, maman n'est pas petite maîtresse; et bien! durant sa grippe, on aurait juré qu'elle visait à se donner les travers d'une femme à vapeurs. Elle me désolait par ses caprices et ses doléances continuelles. M<sup>me</sup> Casterman aussi souffrait de ses inconcevables boutades. — La bonne vieille était venue s'établir auprès de son amie pour lui servir de garde, et une sœur de charité n'eût pas été plus attentive et plus vigilante. Mais maman avait le caractère aigri au point, figures-toi, qu'elle en voulait à madame Casterman de ce qu'elle n'était point malade comme tout le monde.

— Tu te portes toujours comme un pont-neuf, toi, mamme Casterman!
— On dirait que cela te chagrine; au reste, j'aimerais mieux que tu me dises que je me porte comme un charme, bien que je ne sache pas ce que cela veut dire; car, comme le pont de la Boverie menace ruine, je crains que cela ne me porte malheur.
Hier, pour la première fois, maman est descendue à dîner. Après la soupe dont elle a pris quelques cuillerées, elle s'avisa de faire la petite bouche.
— Tu n'a donc pas faim, maman, lui dis-je?
— Si; mais je n'ai de goût pour rien; tout ce que je mange ressemble à de la sciure de bois.

En disant cela, maman fit une grimace des plus drôles pour exprimer sa répugnance, et malgré la gravité du moment, Auguste ne put s'empêcher de rire: il porta sa serviette à la bouche pour étouffer son accès d'hilarité. Je vis l'instant où maman allait éclater contre lui, mais madame Casterman, par de nouvelles instances, détourna son courroux.
— Puisque tu as faim, mange donc, madame Grosjean!
— Mais si je ne veux pas manger, moi?
— C'est dans ton intérêt que je te presse.
— Je sais bien que ce n'est pas pour me faire de la peine que tu insistes...
— Eh bien donc alors, voici du canard, accommodé au citron...
— Bon Dieu! madame Casterman, ne me faites donc pas parler; ça me fatigue horriblement l'estomac.

Pour le coup, Auguste sortit de la salle, n'y tenant plus: c'était pour lui par trop bouffon que d'entendre maman, telle que nous la connaissons, se plaindre de la faiblesse de son estomac. — Pour n'en avoir pas le démenti, maman quitta la table à son tour, et remonta dans sa chambre à coucher. Restée seule avec madame Casterman, je me rapprochai d'elle, et il s'établit entre nous une de ces petites causeries comme je les aime, pleines de bons enseignemens sans pédantisme; il y a toujours à gagner avec elle; j'aurai peine à te rapporter comment nous en vinmes à parler de Julie.
— Eh bien! que dis-tu de tout cela toi, me demanda-t-elle? ou plutôt qu'en penses-tu? car en demoiselle bien apprise tu te gardes bien, je suppose, de dire à tout le monde ta façon de penser.
— Dire que je n'y ai pas pensé ce serait mentir, et pourtant il me serait difficile de vous exprimer ce que j'en pense.
— C'est-à-dire, ma petite chatte, que tu n'oses pas convenir même avec moi que tu partages l'opinion générale que ta sœur a un amant?
Je balbutiai, en rougissant, quelques mots inintelligibles.
— Que s'est-il passé entre le baron et sa femme avant son départ?
— Je n'en sais rien; maman ne vous en a pas instruite?
— Ta mère ignore tout: c'est ton frère qui a pris la direction de cette mauvaise affaire; il s'en tirera comme il pourra, il n'y a qu'une chose que je n'approuve pas, c'est que Julie revienne ici.
— Où voulez-vous qu'elle aille?
— Chez l'une ou l'autre de ses sœurs.
— Elles n'ont jamais pu s'entendre.
— S'entendra-t-elle bien avec toi?
— Je l'ignore; mais je le souhaite.
— Et moi j'en doute: elle était autrefois vaine, arrogante et impérieuse. Que sera-t-elle aujourd'hui? Tu as, toi, de ton côté, tes petites idées... Vous serez comme chien et chat.
— Je lui ferai toutes les concessions possibles.
— Hum! — Connais-tu l'homme que le monde lui donne pour amant?

FEUILLETON.

LETTRES D'UNE PENSIONNAIRE.

IV.

Liège, jeudi 9 mars 1837.

Voilà dix jours, chère Zoé, qui viennent de s'écouler d'une manière bien monotone et bien pénible pour moi. Maman a éprouvé une légère atteinte de grippe; elle a gardé le lit pendant trois jours, et depuis le commencement du mois, je ne suis sortie de la maison que pour aller, dimanche passé, entendre une messe basse à St-Jean. Heureusement que ma bonne mère sera bientôt tout-à-fait rétablie et prête à me dédommager des privations que je me suis imposées durant son indisposition. — Je ne regrette pourtant qu'une chose, c'est de n'avoir pas assisté, hier, au second concert de carême, que je sais avoir été fort brillant; un monde fou, des toilettes superbes, et de la bonne musique, qu'on fait semblant d'écouter, quand on n'a rien de mieux à faire; les concerts, variations, grands airs et romances, ce ne sont là qu'un pis-aller; le grand point, pour nous autres femmes, c'est de rassembler autour de nous le plus de causeurs que possible. Il faut en avoir au moins un, sous peine de faire tapisserie d'une manière tout aussi désagréable qu'au bal, quand on ne trouve pas de danseurs. C'est un spectacle curieux que de voir comme on se dispute dans la salle, les bonnes places; ces bonnes places, comme tu penses bien, sont les coins de banc, dont les mamans, les chaperons et les femmes sans prétentions, occupent le milieu, et que longe nécessairement la foule mobile des cavaliers. C'est une procession continuelle de dandys plus ou moins aimables qui n'ont pas moins de plaisir à se faire remarquer aux côtés d'une jolie personne, que cette jolie personne n'en éprouve elle-même, quand elle s'aperçoit qu'on fait queue pour s'approcher d'elle, et que le demi-cercle, formé à ses côtés, entrave la circulation. Il s'échange là une foule de petits propos insignifiants, triviaux, ou qui n'ont pas le sens commun; mais c'est égal! nous ne reculons jamais devant l'occasion de recevoir des compliments quelque communs qu'ils soient, et surtout de faire étalage d'une toilette élégante et fraîche, sans parler de la grâce qu'il est permis de déployer dans nos gestes, notre éventail aidant. Quant à l'esprit, en a qui peut. — Au reste, ce que je t'en dis, Zoé, je ne le sais que par les rapports de quelques bonnes amies, qui seraient furieusement indignées les unes contre les autres si je trahissais les observations malignes dont elles se lardent mutuellement. — J'espère bien, amie Zoé,

cessation de paiements sera réputée avoir eu lieu à partir du jugement déclaratif de la faillite.

— On a reçu aujourd'hui par télégraphe la nouvelle de la mort de M. le lieutenant-général Valazé, député de l'Orne.

— Une nouvelle interpellation a été adressée hier à la chambre des députés aux membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les sociétés en commandite. Des paroles fort vives ont été échangées entre MM. Odillon-Barrot, membre de la nouvelle commission, et M. Teste, qui a fait partie de la commission préparatoire. Il est certain maintenant que la commission a rejeté le principe admis par le ministère qui consiste principalement à supprimer entièrement les sociétés en commandite par actions. Mais, d'un autre côté, tout le monde reconnaît que la moralité publique exige que l'on mette un terme à l'agiotage scandaleux de la bourse. Voici, dit-on, les principales bases du nouveau projet de loi : 1° un bureau de contrôle serait nommé par le gouvernement pour examiner les statuts de chaque compagnie, mais sa décision devrait être donnée au plus tard après la présentation des statuts; 2° aucune société ne pourrait émettre d'actions au-dessous de 500 francs et le premier versement serait de 100 francs au moins; 3° trois administrateurs au moins seraient désignés par les actionnaires, et seraient responsables de l'exécution des statuts.

— Le MONITEUR du 30 mars publie, dans sa partie officielle, la loi qui accorde à la veuve du lieutenant-général Darnémont une pension de 6,000 fr. à titre de récompense nationale. Cette loi porte la date du 21 mars.

— Un journal dit que plusieurs régimens viennent de recevoir l'ordre de se porter sur la frontière d'Espagne.

— M. Reinaud a été nommé aujourd'hui professeur d'arabe, en remplacement de M. Sylvestre de Sacy.

— Le mariage de M<sup>lle</sup> de Morell avec M. le marquis d'Eyragues, a été célébré aujourd'hui à la chapelle de la chambre des pairs. M<sup>lle</sup> de Morell est cette jeune personne qui figura comme principal témoin dans le fameux procès de La Roncière.

Les feuilles publiques ont donné le texte de deux conventions conclues avec le gouvernement d'Harti par MM. de Las-Cases et Baudin; le gouvernement du roi a reçu en effet une copie de ces conventions, mais l'original est entre les mains des deux commissaires, qui ne doivent arriver en France que vers le milieu d'avril. Ils seront accompagnés de deux commissaires italiens. Ce n'est qu'après le retour de MM. de Las-Cases et Baudin que la ratification aura lieu, et que les deux conventions pourront recevoir une publication officielle. (MONITEUR.)

NOUVELLES L'ESPAGNE.

Un POST-SCRIPTUM du *Phare de Bayonne* du 27, contient les nouvelles suivantes, qui nous paraissent mériter confirmation.

Une lettre de Saint-Sébastien, le 25, annonce qu'un bateau à vapeur, parti la veille de Santander, avait porté la nouvelle que le général Latre avait atteint l'expédition du comte de Negri, s'était battu avec elle, et que les chefs des deux partis avaient été blessés dans cette affaire. Les passagers du bateau à vapeur ajoutaient que le général Latre avait été conduit à Santander avec les prisonniers faits aux carlistes.

Le quartier-général de la division Latre se trouvait à Potes.

— On écrit de Madrid, 24 mars : L'attention générale est absorbée par les transactions financières qui, d'après la communication ministérielle faite aujourd'hui aux cortès, promettent enfin un heureux résultat.

Voici le texte de ce projet : Au nom de mon auguste fille, la reine Isabelle II, etc.

Article 1<sup>er</sup>. Le gouvernement est autorisé à contracter un emprunt de 500 millions de réaux, valeur réelle, qui seront exclusivement consacrés aux dépenses de l'armée et de la marine.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à consacrer au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt les produits nets des mines d'Almaden et de Linarès, et la majeure partie des rentes et contributions de la Péninsule et des îles, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire.

— Non ; je n'en ai jamais entendu parler.  
— C'est assez naturel ; ta mère n'en sait rien, et je parierais presque que cet imbécille ne savait rien non plus.  
— Quel imbécille ?  
— Eh ! ma poule, le mari ! car, il paraîtrait, d'après les aveux qu'il a fait à son frère qu'il n'a pris le parti de déguerpir que dans le but de fuir ses créanciers, et que, pour ce qui regarde la conduite de sa femme, il n'a pas articulé le moindre reproche. Le monde y a vu, comme toujours, plus clair que le principal intéressé dans ces sortes d'événements.  
— Mais le monde ne se trompe-t-il pas, maman Casterman ?  
— Le monde, ma petite, est un polisson !  
Je ne pus m'empêcher de sourire à cette appellation, et surtout de la vivacité toute méridionale de mon interlocutrice.  
— Mais, reprit-elle en souriant à son tour, on ne peut contester qu'il n'ait plus d'yeux pour y bien voir qu'un pauvre époux, que sa femme entortille si bien de toutes manières qu'il finit par n'y voir que du feu... J'étais intérieurement travaillée du désir le plus vif de savoir seulement le nom du rival de mon beau-frère, et résolue à interroger madame Casterman, je n'étais arrêtée que par la difficulté de formuler une question. Pendant qu'elle continuait à débâter sur l'aveuglement des maris, et la malignité clairvoyante du monde, je pris mon courage à deux mains, et je me hasardai à lui dire :  
— Et quel serait, selon les suppositions mondaines, l'homme que ma sœur aurait distingué ?  
— Tu dois le connaître, chère petite ; monsieur Mauriel.  
J'avais le pressentiment que ce nom allait sortir de sa bouche, et je ne sais comment je fis pour ne pas perdre contenance : mes pressentiments antérieurs ne m'avaient donc pas trompée ! Je jouai l'étonnement de mon mieux :  
— Mauriel, dis-je, je ne connais ame qui vive de ce nom, et c'est la première fois que je l'entends prononcer.  
— Allons donc ! l'année dernière, il faisait fureur dans la société ; les dames se l'arrachaient.  
— Mais je n'étais pas ici, l'an passé.  
— C'est vrai ! — C'est probablement pour obéir aux injonctions de ta sœur qu'il n'allait plus dans le monde. Cet hiver cependant, je l'ai encore vu chez ta mère dans le courant de décembre... — A quelle époque est-tu revenue des Six-Journaux ?  
— Vers les derniers jours de 1856.  
— C'est évident : Julie a craint la concurrence, et, pour prévenir toute rivalité, elle aura prudemment défendu à M. Mauriel de revenir ici, depuis que tu t'y es définitivement installée... Au fait, je me rap-

Art. 3. Si, à raison des anciens contrats relatifs au vif argent et aux résolutions des cortès, il survient quelque contestation, le gouvernement est autorisé à transiger.

Art. 4. Il est également autorisé à capitaliser les intérêts des emprunts étrangers jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1841, époque à laquelle ils commenceront à être acquittés par douzièmes.

Art. 5. Le gouvernement rendra compte aux cortès de l'usage qu'il aura fait de la présente autorisation.

Vous l'aurez pour entendu etc. (Signé de la main de la reine, le 25 mars 1838).

Dans le préambule de ce projet de loi, le ministre des finances détaillait diverses propositions faites au gouvernement par plusieurs capitalistes, à des conditions plus ou moins onéreuses et ce qu'il dit de celles faites par un capitaliste éminent, résident à Paris, prouve que ses offres, plus raisonnables que toutes les autres, ont obtenu la préférence.

HOLLANDE.

Nous recevons, dit le *HANDELSBLAD*, de Franfort, la correspondance suivante en date du 25 mars :

D'après ce que l'on apprend on doit avoir reçu ici l'avis officiel que S. M. le roi des Pays-Bas est disposé à reprendre les négociations concernant la question du Luxembourg. On ne doute aucunement, que la diète germanique ne cède la partie du Luxembourg attribuée à la Belgique, contre des indemnités territoriales, si la Belgique se soumet aux conditions imposées pour des raisons stratégiques.

On regarde aussi comme vraisemblable qu'il ne sera pas donné d'indemnités en espèces aux agnats de la maison de Nassau, mais que leurs droits éventuels sur le Luxembourg seront transportés sur la partie du Limbourg restant aux Pays-Bas. Si ces arrangements se concluent, les deux parties du Luxembourg et du Limbourg restant aux Pays-Bas, au lieu de tout le grand-duché de Luxembourg, formeront une partie essentielle de l'Allemagne, et le roi restera comme auparavant membre de la diète germanique. La Belgique au contraire n'entrera avec cette confédération dans aucune autre relation plus intime, que celle d'en être reconnue et d'avoir son représentant à Franfort.

En attendant il faut attendre quel sera le résultat qu'amèneront les négociations, qui, par suite de la déclaration du gouvernement néerlandais, qu'elle est prête à les reprendre sur la base des 24 articles, sont à ce qu'il paraît, déjà reprises ou le seront.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 31 mars.

— Un journal assure que M. le vicomte Charles Vilain XIII, envoyé belge, près du saint-siège, pendant le voyage qu'il a fait à Naples, a amené la conclusion d'un traité de commerce entre la Belgique et le roi de Naples et des Deux-Siciles.

— M. Duvivier a été nommé par la 4<sup>e</sup> section, le rapporteur du projet de loi sur la monnaie d'or ; cette nomination complète la section centrale.

— La chambre des représentants ne s'est pas trouvée en nombre hier.

— Le ministère public a interjeté appel à minima du jugement qui condamne à 10 fr. d'amende M. Ponsard, convaincu d'injures envers M. Jobard.

— Vingt-six témoins à charge et vingt-six à décharge sont cités dans l'affaire du *Lynx*. On cite parmi ces derniers plusieurs des accusés qui ont témoigné aux assises de Namur contre le service de santé.

— M. Wuillot vient de déposer entre les mains du procureur du roi une plainte en calomnie et diffamation contre le sieur Devos, gérant d'un petit pamphlet, intitulé le *Cerbère*. (OBSERVATEUR.)

LIÈGE, LE 2 AVRIL.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Hollande sont si contradictoires que nous en sommes toujours à nous demander si l'acceptation des 24 articles par le Roi Guillaume est

pelle avoir entendu Demassin, en vrai mari qu'il était, témoigner un jour sa surprise de ne plus le voir assidu aux samedis de ta mère, auxquels il ne manquait jamais... C'est ton beau-frère qui l'avait présenté; il y a en vérité une prédestination.

— Est-il bien d'ailleurs, ce jeune homme ?  
— T'ai-je dit que c'était un jeune homme, ma chatte?... Fort bien, manières excellentes, un ton convenable; peu bavard et rempli d'égards pour les vieilles femmes, sorte de politesse qui devient assez rare : je ne sais s'il y mettait du calcul, mais il m'avait tout-à-fait gagnée par là... Avec cela, un physique très-soufflable : on ne peut pas dire que ce soit un bel homme, il n'est pas colossalement grand et n'a pas huit pieds de circonférence; on ne peut pas dire non plus que ce soit un joli homme, sa figure n'a rien d'efféminé, elle est brune et il a des cheveux crépus comme un nègre; mais j'aime assez les teints bruns, surtout quand ils sont relevés par une physionomie mâle, grave et qui annonce l'énergie. Il a des yeux noirs, encadrés de cils noirs et longs qui leur donnent un caractère habituel de douceur; mais, s'il est sujet à la colère, je suis sûre que dans ses accès, ils jettent feu et flamme; ajoutez à cela, ma petite, des dents parfaitement rangées et d'une blancheur éblouissante.

— Eh ! mais vous me faites là un portrait tout-à-fait attrayant.

— Tu sens bien que, pour devenir la coqueluche d'une ville comme Liège, il faut posséder quelques avantages qui sautent aux yeux... Cela ferait un mari fort sortable pour toi.

— Pour moi ! je n'en veux pas !... un officier... — Je m'aperçus à l'instant même de la balourdise que je commettais, et je restai la bouche entr'ouverte.

— Ah ! pour le coup, chère petite, je t'y prends ! car je ne t'ai pas dit que M. Mauriel fut officier ! Il ne faut pas rougir si fort ; seulement j'aurais préféré que tu ne mentisses pas avec moi, avec ta bonne vieille maman Casterman ; sois toujours franche, confiante avec elle, tu t'en trouveras bien... — Quand je te parlais de M. Mauriel comme d'un mari qui te convenait, je plaisantais, mon enfant ; non que son titre d'officier soit un motif de réprobation ; il a d'ailleurs, fort jeune encore, un grade superbe, capitaine d'artillerie, à vingt-cinq ans ! (il n'a guère plus)... Mais si j'étais mère de famille, je préférais soigneusement mes filles à marier contre les attaques, sérieuses ou non, d'un homme à la mode : ce sont en général des gens obligés à faire face à trop d'intrigues à la fois, réelles ou simulées, pour que leur cœur y suffise ; ils l'éprouvent bientôt à force d'hypocrisie, et alors ils n'agissent plus que sous les inspirations de leur vanité, qui devient le mobile exclusif de leurs actions, et corrode peu à peu tout ce qui reste de bons sentimens en eux... Dieu te garde.

bien un acte de politique sincère. Le vieux monarque a-t-il pris enfin en considération l'état de malaise de son pays, et a-t-il en conséquence renoncé aux idées de restauration qu'il a nourries si longtemps ? Ou bien le chef de la maison de Nassau, en présence de l'attitude hostile des Etats-Généraux, a-t-il cru devoir feindre le désir d'arriver à un arrangement qui mettrait fin aux embarras de la Hollande ? Ce sont là des questions importantes et qu'un avenir prochain pourra résoudre. Quoiqu'il en soit, la conduite du souverain hollandais va lui enlever en Europe une partie de ce prestige de force et de politique profonde dont il avait su s'environner.

En effet, si c'est bien sincèrement que le cabinet de La Haye veut reconnaître l'indépendance de la Belgique, pourquoi n'a-t-il donc pas pris plus tôt cette résolution ? Elle aurait épargné à la Hollande d'énormes sacrifices dont elle ne recueillera jamais aucun fruit. On dira peut-être que le Roi Guillaume comptait sur des chances heureuses pour lui, et il était, dans ce cas, prudent de les attendre ; ainsi il a pu croire à une explosion en France, à l'avènement d'un ministère tory en Angleterre, et ces hypothèses étaient de nature à justifier sa conduite. En politique, on pardonne beaucoup au succès. Mais comme les événements sur lesquels notre ancien monarque avait basé sa résistance ne se sont pas réalisés, ou n'ont pas eu la portée qu'il espérait, on pourra toujours l'accuser d'avoir mal calculé, et par suite d'avoir jeté son pays dans une situation dont la gravité est assez démontrée par la joie que la Hollande a fait éclater en apprenant la nouvelle de l'acceptation des 24 articles. Quant au caractère personnel du Roi Guillaume, il souffrira aussi du consentement tardif donné à une politique nouvelle. Cet acte légitimera les accusations d'ambition aveugle à laquelle beaucoup de gens ne pouvaient se résoudre à croire ; il détruira cette réputation de fermeté inébranlable qu'on s'était plu à faire à notre ennemi, et qui ne sera plus qu'un homme entêté, forcé de plier sous le joug, effrayé de la désaffection qui se manifestait parmi ses sujets.

En supposant, au contraire, que le roi Guillaume ne veuille pas sincèrement traiter avec la Belgique, la ruse sera bientôt découverte, et à l'ambition, à l'entêtement aveugle, ce monarque aura ajouté l'astuce, la rouerie politique ; il se sera abaissé jusqu'à subtiliser un vote aux représentants du pays, et nous ne pensons pas qu'une pareille conduite soit de nature à honorer le caractère d'un souverain, à lui reconquérir l'amour de son peuple.

Nous disions tout à l'heure que la situation pénible de la Hollande est un fait désormais irrévocablement prouvé par les démonstrations de joie de la vieille Néerlande, à la nouvelle du changement politique annoncé aux états-généraux ; cette situation était cependant niée avec une audace imperturbable par tous les organes de l'orangisme en Belgique. Une semblable conduite fait de nouveau ressortir la bonne foi qui les caractérise et donne, encore une fois, la mesure de la confiance qu'ils méritent.

Les sous-officiers composant la 1<sup>re</sup> classe de l'école régimentaire du 5<sup>me</sup> régiment d'artillerie destinés à subir l'examen de sous-lieutenant, viennent d'offrir à leur professeur M. le capitaine Marchand, un sabre d'honneur, comme marque de reconnaissance envers cet officier, qui s'est dévoué avant tout de zèle à leur instruction.

Nous ne pouvons que féliciter M. le colonel Devillers sur les soins particuliers qu'il prend pour procurer aux sous-officiers de son régiment les connaissances nécessaires à un officier d'artillerie.

A partir du 31 mars, le service du chemin de fer de St. Germain sera établi sur les deux voies. En conséquence, au lieu de sept départs de Paris et huit départs de St.-Germain, il y aura tous les jours quinze départs de Paris et quinze départs de St.-Germain. Les convois partiront toutes les heures de Paris et de St.-Germain, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

En rapportant cette nouvelle, l'INDÉPENDANT ajoute : Ceci démontre qu'il est urgent pour la Belgique que l'on s'occupe de la seconde voie de notre chemin de fer. L'établissement de cette seconde voie doit faciliter le service, permettre l'augmentation du nombre des convois, et produire de plus fortes recettes. En effet, on voyagera beaucoup

ma chère petite, d'écouter jamais favorablement un homme de cet acabit... Qui t'avait dit, mon enfant, que monsieur Mauriel fut attaché à notre armée ?...

— Un de ses amis, un de mes danseurs à la redoute. — Et alors je lui racontai sans lui rien déguiser ce qui s'était passé aux redoutes entre M. Robin et moi ; mon récit excita plus d'une fois ses hochemens de tête et ses hum ! Et quand je le terminai, elle prit un temps considérable pour savourer une prise de tabac, ce qui semblait m'annoncer une réplique de longue haleine ; mais au contraire, elle changea tout-à-coup de ton, et se borna à me demander bonnement, en se levant pour s'en retourner auprès de maman, vers quelle heure nous comptions vous arriver Charles.

— Il arrive de Bruxelles et ne pourra guère être ici avant sept heures.

— Et Julie vient demain habiter le salon du premier ?

— Peut-être même ce soir.

— Hum ! fit-elle, et c'est ainsi qu'elle leva la séance.

Je t'avoue que j'étais un peu piquée, car je m'attendais à ce que ma confession me vaudrait de plus amples renseignements sur ce que je désirais savoir : une des grandes difficultés de notre position, chère Zoé, c'est de savoir au juste quand il est opportun de parler ou de nous taire ; de feindre d'ignorer ce que nous savons ou de savoir ce que nous ignorons. Ce qui est non moins essentiel, quand on a pris l'un ou l'autre de ces partis, c'est de ne pas se couper soi-même comme je l'ai fait aujourd'hui... Vois où cela mène !

Dimanche 12.

Enfin, enfin, chère Zoé, je l'ai vu ce fameux Mauriel ! et non seulement je l'ai vu, mais je lui ai parlé et nous avons chanté ensemble un duo de Robert : celui d'Alice et Bertram, du troisième acte. Et je te dirai en conscience que si je ne m'étais avancée un peu occupé de lui, et si l'on ne m'avait inspiré des préventions contre sa personne, il n'aurait pas le moins du monde attiré mon attention dans une soirée, dans une réunion quelconque ; il a l'extérieur comme il faut, mais rien de remarquable dans la physionomie : je te donne là en courant le résumé de nos observations faites à la volée ; car je t'avoue que je ne me suis pas laissée aller à le regarder trop souvent par la raison qu'il semblait me regarder lui-même plus que je ne l'eusse voulu. — Mais sans remonter au déluge, reprenons les choses de plus haut.

Nous venions à peine de nous séparer, madame Casterman et moi jeudi passé, lorsqu'est survenue Julie nous annonçant qu'elle prendrait ce soir-là possession de son appartement. Maman a fait faire du grand salon du premier étage au moyen de cloisons, un petit salon, une pe-

plus encore par le chemin de fer, surtout pour parcourir de grandes distances, quand on n'aura plus à craindre aux diverses stations, des retards souvent très-long, en attendant les convois venant d'un côté opposé.

Le gouverneur de la province en vertu de l'article 86 de la loi communale a suspendu l'exécution de l'arrêté pris par l'autorité locale de Tilff, et qui défendait toute plantation de croix et prédictions en plein air dans cette commune. On sait que dans ce cas la députation provinciale décide si la suspension peut être maintenue sauf l'appel au roi.

Deux missionnaires ont été arrêtés à Tilff pour défaut de passeport, ils font en ce moment toutes les démarches nécessaires pour s'en procurer.

**BANQUE LIEGEOISE.**

Le conseil d'administration de la Banque Liégeoise vient de publier le compte de toutes ses opérations pendant l'année 1857. Au 31 décembre, le solde des prêts sur hypothèques était de fr. 3,069,904.

Les prêts sur signatures étaient de fr. 1,402,724 20. Le solde du compte de la Caisse d'Épargne, tant sur les livrets que sur obligations, était de fr. 2,896,300.

Le bénéfice net à répartir entre les actionnaires monté à 101,529 frs. 97 centimes. Ce qui a donné pour chaque action à titre de dividende, déduction faite de la réserve et de la remise des administrateurs, une somme de 21 francs, outre l'intérêt de 4 p. c. qu'ils ont déjà reçu; les actionnaires n'ayant versé que 200 francs par actions, c'est 14 et demi p. c. qu'ils auront touché sur les fonds versés.

Le nombre des actionnaires est de 175, entre lesquels sont réparties 5461 actions.

Le ministre des travaux publics fait connaître qu'un concours aura lieu à Bruxelles, dans le courant du mois d'août prochain, à l'effet d'admettre, en qualité d'aspirant de seconde classe, les jeunes gens qui se destinent à la marine. (MONITEUR.)

Le 26 de ce mois un crime épouvantable a été commis à Middelbourg (Zélande.) La fille d'un cultivateur nommé Block, était venue réclamer d'un nommé Huisson une petite somme qu'il devait à son père; elle trouva la femme Huisson seule à la maison, fit sa commission, mais elle ne revint plus sous le toit paternel. Ses parents alarmés se rendirent à Middelbourg et se transportèrent à la demeure de Huisson. Là, après de longues recherches, ils découvrirent dans un égout le cadavre de leur fille horriblement assassiné. La femme Huisson sur laquelle planent les plus graves soupçons a été arrêtée. Chose horrible à penser, cette femme est elle-même mère de plusieurs enfants.

On lit dans le CONSTITUTIONNEL DES FLANDRES: L'usage imprudent d'herbes vénéneuses vient encore de causer un malheur à Wyngene (Flandre Occidentale). La femme de François de Nolf, scieur de long en cette commune, ayant fait boire à son mari ainsi qu'à l'un des compagnons de celui-ci du genièvre où elle avait mis à tremper des herbes cueillies dans son jardin et dont elle ne connaissait pas le danger, le malheureux de Nolf a péri malgré tous les secours, on a heureusement pu sauver l'autre scieur.

On écrit de Charleroi: Le charbonnage de Ste-Marie-Trois-Sillons, situé entre Pont-de-Loup et Fleurus, vient d'être vendu à une société française pour la somme de deux millions.

On lit dans le JOURNAL DES FLANDRES: Le dernier convoi d'hier soir n'est arrivé qu'à 9 heures. Ce retard est provenu de ce que le convoi de Gand à Malines s'est arrêté entre Wetteren et Termonde, faute d'eau et de charbon. Les voyageurs ont été obligés de pousser les wagons en avant, jusqu'à ce qu'ils ont été rencontrés par une locomotive de Termonde, qui les a remorqués à son tour.

La négligence de l'administration du chemin de fer est vraiment impardonnable, eu égard surtout au nombreux personnel dont elle dispose. Nous appelons sérieusement l'attention de M. Nothomb sur les actes de ses subordonnés.

On lit dans les journaux de Paris: Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

nument de famille recevra les dépouilles mortelles d'un homme dont l'incépisable bienfaisance et la bonté ont toujours été appréciées. M. De Clercq avait épousé une nièce de M. Lefebvre-Meuret. Il était porté sur la liste électorale du 10<sup>e</sup>me. collège de Paris, comme payant 24,938 fr. de contributions.

Quelques journaux de Paris font un brillant éloge d'une demoiselle appartenant à une famille très-respectable, qui vient de débiter dans le monde artistique. M<sup>lle</sup> Méquillet possède, dit-on, une voix des plus remarquables, une grande puissance de moyens et une rare expression; cette jeune artiste vient d'arriver à Bruxelles, et le public sera bientôt mis à même d'apprécier son talent.

On lit dans L'OBSERVATEUR: Hier nous avons commis une erreur en annonçant que M. Chollet, rédacteur de la Gaz. des Théâtres, qui vient d'être arrêté et écroué aux Petits-Carmes, avait été condamné en France, par contumace, à 10 années de réclusion. C'est à 10 années de travaux forcés et à la marque qu'il a été condamné, pour faux. Son extradition a été demandée par le gouvernement français.

Le Handelsblad contient un long article intitulé INDIGNITÉS (HATELJKHEID), dans lequel il réclame hautement contre toutes les fausses interprétations, que les journaux étrangers cherchent à donner aux mesures que vient de prendre le Roi de Hollande, et déclare avoir pleine et entière confiance dans la sincérité et la bonne foi de ce souverain.

Un arrêté royal du 31 décembre 1857 accorde des médailles aux personnes dont les noms suivent, pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, savoir:

**PROVINCE DE LIÈGE.**

Au sieur Collard (Léonard-Joseph), brigadier au dépôt du 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Liège, pour avoir sauvé, les 25 octobre et 19 décembre 1856, deux personnes qui étaient tombées dans l'Ourthe, une médaille en vermeil.

Au sieur Delvaux (Barthélemi), plafonneur à Stavelot, pour avoir puissamment contribué à éteindre l'incendie qui a eu lieu dans cette commune le 25 octobre dernier, et dans lequel il a reçu plusieurs brûlures et blessures qui ne lui ont pas permis, depuis lors, de se livrer au travail, une médaille en or.

Aux sieurs Doblesteine (Jean-Baptiste), négociant à Tohogne, et Schoumaeker (Joseph), voiturier à Vieuxville, pour avoir, le onze juillet 1857, retiré de l'Ourthe un homme qui y était tombé avec son cheval et était près de s'y noyer, à chacun une médaille en argent.

Au sieur Marquet (Gaspard), ouvrier batelier à Jemeppe, pour avoir le 21 septembre dernier, sauvé, au péril de sa vie, un enfant tombé dans la Meuse, une médaille en vermeil.

Au sieur Mangon (Dieudonné), ouvrier batelier à Chokier, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, le 14 août 1857, un enfant près de se noyer dans la Meuse, une médaille en vermeil.

**PROVINCE DE LIMBOURG.**

Au sieur Vanderluyzen (Simon), batelier à Venloo, pour avoir le 8 février dernier, au péril de ses propres jours, retiré de la Meuse un homme qui y était tombé à travers la glace, une médaille en vermeil.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs, deux résolutions importantes prises par notre conseil communal dans sa dernière séance.

C'est l'acquisition du ci-devant couvent des Clarisses pour y construire le collège communal, et l'approbation des plans, devis et cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux du Conservatoire royal de Musique.

L'abondance de matières nous force à renvoyer à demain le compte-rendu de la séance du conseil communal de samedi dernier.

**CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPARTS**

D'ANS — pour Bruxelles, Gand et Anvers, à 6 h. 35 m. du matin et à 4 h. 35 m. de relevée.  
De BRUXELLES — pour Ans, à 9 h. 25 m. du matin et à 4 h. 5 m. de relevée.  
De GAND — pour Ans, à 8 h. du matin et à 2 h. 40 m. de relevée.  
D'ANVERS — pour Ans, à 9 h. 20 m. du matin et 4 h. de relevée.

**PRIX DU TRANSPORT DES VOYAGEURS.**

SECTIONS.	Berlines.	Diligences.	Chars-à-bancs.	Wagg.
D'Ans à Waremmé. . . . .	1 60	1 50	« 90	« 35
De Waremmé à Tirlemont. . .	2 10	1 80	1 25	« 75
De Tirlemont à Louvain. . . .	1 50	1 20	« 80	« 50
De Louvain à Brux <sup>e</sup> Mali. . . .	5 «	2:50	1 70	1 «
	8 20.	6 80	4 65	2 80

j'y consentis volontiers et nous consacra mes plus de deux heures, dans la matinée, à parcourir nos grands magasins de mode. Elle n'y entra que pour donner le plaisir de voir des étoffes ou des objets de mode qu'elle n'avait pas la moindre intention d'acheter. Les demoiselles de boutique, pour lui complaire, mettaient les rayons sans dessus dessous, et se donnaient un mal à déployer, à replier, à étaler, le tout en pure perte; elle trouvait toujours quelque raison pour ne pas faire des emplettes: c'était trop pâle, c'était trop voyant; c'était trop ci, trop ça, et elle sortait toujours disant à ces demoiselles qui la reconduisaient fort poliment jusqu'à la porte:

— Décidément j'attendrai le retour de madame Beaujean (ou Raikem ou une autre...) j'espère qu'ellenous rapportera, de Paris, quelque chose de mieux; tout ce que vous me montrez là n'est que de la marchandise de rebut.

Je serais honteuse, chère, de sortir d'un magasin après avoir causé un tel embarras, sans acheter au moins un ruban ou une paire de gants; et cependant il y a des dames qui font ce métier là quatre ou cinq fois par semaine, par désœuvrement, et pour récréer leurs loisirs du matin. Cela leur donne occasion de dire le soir dans les sociétés où elles discutent chaleureusement l'article toilette:

— J'ai vu ce matin chez madame Raikem, une pièce satin luxur, une pièce mousseline laine, tel ou tel dessin qui ressemble beaucoup à celui de la robe de madame telle — ou bien avez-vous remarqué chez madame Beaujean ce petit bonnet en blonde ?

Et elles donnent le dessin du bonnet et trouvent qu'en le modifiant de telle ou telle façon, il serait bien plus joli et de meilleur goût... — Grand débat à ce sujet; il s'établit des avis pour et contre: la discussion s'anime, s'avivote de petites critiques, sur les ridicules des personnes absentes; et c'est ainsi que se passent la plupart des soirées entre femmes; à discourir sur un nœud qui ferait mieux à droite qu'à gauche, à gauche qu'à droite; à moins qu'un troisième parti ne place plus avantageusement ce nœud devant, derrière ou en biais.

Nous sommes retournées par le quai, et comme le temps invitait à la promenade, nous avons rencontré quelques groupes de promeneurs et de promeneuses, avides de respirer les premières exhalaisons chaudes qui annoncent le retour du printemps. Plusieurs fois nous nous sommes arrêtées pour jeter quelques paroles aux personnes de nos connaissances auxquelles Julie n'a pas manqué de dire qu'elle comptait passer, chez madame Grosjean, tout le temps que son mari serait absent. Là dessus, échange de politesses et de beaux propos vuides de sens; si bien que je ne doute pas que toute la ville ne sût le soir même le changement

qui s'était opéré dans la situation de Julie et qui la ramenait sous le toit maternel.

**THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.**

Lundi 2 avril, à 6 1/2 heures, abonnement suspendu, la 5<sup>e</sup>. représentation de la JUIVE, grand opéra en 5 actes avec danses.

**ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 31 MARS.**

**Naisances:** 7 garçons, 5 filles.  
**Décès:** 2 garçons, 2 filles, 5 hommes, 1 femme, savoir: Hubert Dejace, âgé de 81 ans, négociant, devant la Boncherie, époux en 2<sup>e</sup>me. noces de M. L. de Jeneffe. — Paul Lemmens, âgé de 71 ans, rentier, rue Haute-Sauvinière, veuf de M. Elisabeth. — André Bultot, âgé de 45 ans, charretier, à Belair, veuf de Cath. Spirlet. — Pierre Du lieu, âgé de 42 ans, papetier, à Jupille, époux de Cath. Jadot. — Hubert Demaret, âgé de 35 ans, graveur, port St-Léonard, célibataire. — M. Magd. Dandrillon, âgée de 81 ans, journalière, rue Vert-Bois, veuve de Jacq. Bleret.

**ADMINISTRATION DES POSTES.**

Le Directeur des Postes a l'honneur d'informer le public, que ses bureaux seront TRANSFERÉS RUE PLACE SAINT JEAN, à dater du 3 avril prochain.

**ANNONCES.**

MORUE NOUVELLE à 20 cents le 1/2 kilo. STOCKFISCHS et HARENGS nouveaux à juste prix, rue St-Severin, n° 711.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

40 à 50 mille FRANCS à PLACER, même sur billet, mais à des propriétaires fonciers.

QUARTIER à LOUER présentement, n° 645, place derrière St.-Denis. S'adresser au notaire ADAMS, derrière St.-Paul. 525

**G. PHILIPPE** a l'honneur de prévenir messieurs les voyageurs et étrangers que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1858, il a quitté l'Hôtel de Flandre pour occuper l'Hôtel de BELLE-VUE, ci-devant Hôtel d'Allemagne, rue sur la Batte. Cet établissement étant situé avantageusement au centre de la ville et réunissant remise et écurie pour trente chevaux, il ose espérer que la modicité de ses prix et son exactitude lui mériteront la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs ordres. 425

**VENTE PAR LICITATION.**

VENDREDI 6 AVRIL 1858, à 5 heures après-dîner, le notaire MOXHON vendra aux ENCHÈRES, en son étude, UNE BELLE MAISON A ÉQUIPAGE,

composée de plusieurs beaux salons, remise, écuries, cour et GRAND JARDIN, sise à Liège, 2<sup>me</sup> place St-Paul, n° 447, occupée par M. le vicair-général Neven, joignant d'un côté à M. l'avocat Lambinon, de l'autre à M. le notaire Adams, du troisième côté à la place St-Paul, et du quatrième à la rue des Clarisses.

Cette maison est d'une superficie d'environ mille mètres, elle sera vendue d'abord en deux lots, et puis en masse. L'adjudicataire entrera en jouissance le 24 juin prochain; les deux tiers du prix pourront rester convertis en rente à 4 p. %.

S'adresser pour connaître les titres, plan et conditions de la vente, audit notaire MOXHON, rue Hors-Château, n° 482, à Liège.

La maison est à voir tous les lundis et jeudis, de 2 à 5 heures de l'après-dîner, jusqu'au jour de la vente.

Dans cette maison se trouve UNE BELLE VOITURE-COUPÉ, fort élégante, et ayant fort peu roulé, qui sera vendue immédiatement après la maison. 509

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

« Le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris vient de faire une bien grande perte, et qui sera vivement sentie par les pauvres de cet arrondissement. M. Louis-François-Xavier De Clercq est décédé le 28 mars. Son corps, qui a été embaumé par M. Gannal, sera transporté à Tournay en Belgique, où un mo-

# GRAND HASARD.

AU N. 763, PIED DU PONT D'ILE, il y a des PIANOS de HOEBERECHTS parfaitement soignés, à 3 cordes 6 octaves 12, 900 fr. — Idem à 2 cordes, 700. Une grande quantité de tours très-frais, en cheveux, idem en soie, en bandeau, à 1 fr. 50 et 2 fr., de 4 à 6 boucles, à 75 centimes et 1 fr. 525

## AVIS IMPORTANT POUR LA TOILETTE.

SEUL DÉPOT à LIÈGE, chez M. BACHA, pied du Pont-d'Ile, des articles de Parfumerie, Cosmétiques et secrets de toilette de la maison ROUSSEAU et compagnie, Galerie Vivienne, à Paris. Cette ancienne maison, si généralement et si avantageusement connue, conserve toujours et voit s'accroître sans cesse la réputation qu'elle s'est acquise pour la supériorité de ses articles, tant pour la teinture des cheveux que les autres cosmétiques indispensables à la toilette; elle se recommande surtout à la préférence de ses nombreuses pratiques par le perfectionnement des articles suivants :

1. L'EAU DORÉE, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais; elle teint d'une manière indélébile, sans préparation ni inconvénients, les cheveux en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge, ni les chapeaux. — PRIX des 2 flacons: 6 FRANCS.
2. LA POMMADE GRECQUE, dont l'effet est d'éviter immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir et de tomber, et les fait réellement croître en peu de temps.
3. L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau.
4. LA CRÈME et L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.
5. LA PÂTE CIRCASSIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.
6. L'EAU DE ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.
7. EAU DE CHEVALIERS, précieux odontalgique pour détruire la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave; elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail.

PRIX de chaque article, 6 FRANCS, avec remise lorsqu'on en prend plusieurs à la fois. On trouve au même dépôt les petites OREILLES CORNETS, instrument acoustique fort léger, à l'usage des personnes sourdes, qui tient seul sur la tête, et rend tout de suite à l'ouïe toute sa finesse.

PRIX FIXE: 40 FRANCS.

NOTA. — Malgré une ressemblance de noms occasionnée par le parenté, la maison ROUSSEAU et C. déclare qu'elle est entièrement étrangère à celle de M<sup>me</sup> MA, Palais-Royal, et que leurs produits ne sont aucunement les mêmes. 94

## VENTE DE BOIS SCIÉS, A AHIN.

LE 6 AVRIL 1858, à une heure de relevée, il sera vendu près du chantier du sieur STASSART à AHIN. 45 MILLE PIEDS DE MARCHANDISES DE CHÊNES EN BOIS SCIÉS, consistant en planches, quartiers doubles et simples, possetlets, fonçures, Wères, terrases, etc. A CRÉDIT et à la recette du Notaire LOUMAYE. 511

## VENTE PAR autorité de justice.

JEUDI 5 AVRIL 1858, aux deux heures de relevée, à la maison portant le n° 514, sise Place derrière S<sup>t</sup>-Paul, à Liège, l'huissier soussigné, procédera A LA VENTE, AU PLUS OFFRANT,

D'ENVIRON 2500 BOUTEILLES DE VINS, Tels que Bourgogne moussoux, Bourgogne ordinaire, Bar, Bordeaux vieux et ordinaire, plus trois pièces de Bourgogne et une de Bordeaux 1855. ARGENT COMPTANT. L. LEONARD. 519

A VENDRE de rencontre UN SUPPORT MECANIQUE, des pompes et autres outils de tourneurs; filières anglaises, grande meule à aiguiser; quinquets d'atelier; mortier, pelles et tamis de fonderie; une potence de forge et autres outils. Faubourg St-Laurent, N° 1081 bis, de 5 à 8 heures après-midi. 485

## LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, METTRA A LA SALLE DE SES SÉANCES, EN ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS SUR SIMPLES SOUMISSIONS CACHETÉES :

- A. Le MERCREDI 9 MAI 1858, à 3 heures de relevée, la fourniture des articles suivants :
- 1° 5900 MÈTRES de TOILE BLANCHE de 1 mètre 15 centimètres de largeur, réduite à 1 mètre 12 centimètres.
  - 2° 1200 MÈTRES de TOILE BLANCHÂTRE de 0 mètre 98 centimètres de largeur.
  - 3° 720 MÈTRES de TOILE GRISE de 1 mètre 15 centim. de largeur, réduite à 1 mètre 12 centim.
  - 4° 390 MÈTRES de TOILE à CARREAUX bleus et blancs de 1 mètre 31 centim. de largeur.
  - 5° 144 MÈTRES de TOILE BLEUE de 1 mètre 16 centim. de largeur.
  - 6° 21 MÈTRES de TOILE à DESSINS de 1 mètre 40 centimètres de largeur pour nappes.
  - 7° 50 MÈTRES de TOILE à DESSINS de 0 mètre 77 centimètres de largeur pour serviettes.
  - 8° 18 PIÈCES de COUTIL pour lits de 5 mètres 29 centimètres de longueur, sur 1 mètre 26 centim. de largeur.
  - 9° 607 MOUCHOIRS de cou de différentes dimensions.
  - 10° 480 MOUCHOIRS de poche de différentes dimensions.

- Chacun de ces dix articles formera un lot. B. Et le MERCREDI 18 mai 1858, à 3 heures de relevée, la fourniture des articles suivants :
- 1° 140 MÈTRES de DRAP BLEU de 1 mètre 40 centimètres de largeur.
  - 2° 10 MÈTRES de DRAP BLEU PALE de 1 mètre 40 cent. de largeur.
  - 3° 132 MÈTRES de DRAP MARENGO de 1 mètre 40 cent. de largeur.
  - 4° 86 MÈTRES de DRAP GRIS de 1 mètre 40 cent. de largeur.
  - 5° 595 MÈTRES de TRICOT BLEU de 0 mètre 70 cent. de largeur.
  - 6° 440 MÈTRES de SERGE BLEUE de 1 mètre 08 cent. de largeur.
  - 7° 120 MÈTRES de SERGE BLEUE plus fine de 1 mètre 08 cent. de largeur.
  - 8° 50 COUVERTURES de LAINE BLANCHE du poids de 3 kilogrammes.
- Chacun de ces huit articles formera un lot. Les cahiers des charges et les échantillons sont à voir, tous les jours de 9 à 5 heures, au secrétariat de la dite commission ou les soumissions devront être déposées au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi. 522

## A VENDRE UN BONNIER DE TERRE, SIS EN LA COMMUNE D'OTHÉE,

Exploité par J. J. DRISKET, et joignant à M. de Senzeille, au chemin de Huy et à M. Jonas. S'adresser au notaire PARMENTIER, à Liège. 485

## VENTE DE

## Terres Labourables.

MERCREDI 4 AVRIL 1858, (au lieu du MARDI 15 AVRIL, comme un avis antérieur l'a porté), A 9 HEURES DU MATIN,

Par devant M. le juge-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont Saint-Martin, n° 607,

### IL SERA PROCÉDÉ

Par le notaire BIAR, à la VENTE aux enchères,

## Pièces de Terre

DONT LE DÉTAIL SUIT :

- 1<sup>er</sup> LOT. Une PIÈCE DE TERRE, située à VOTTEM, en lieu dit Fond-des-Forges, contenant trois verges grandes cinq petites, exploitée par Fouarge.
- 2<sup>me</sup> LOT. Une IDEM, située en la commune d'Ans, en lieu dit Ruelle aux Cailloux, contenant 10 verges grandes 10 petites, exploitée par Colleye.
- 3<sup>me</sup> LOT. Une IDEM, située à Rocour, en lieu dit campagne D'Elpice, contenant 6 verges grandes 14 petites, exploitée par Fouarge.
- 4<sup>me</sup> LOT. Une IDEM, située au même lieu, contenant 5 verges gr. 14 pet., exploitée par Fouarge.
- 5<sup>me</sup> LOT. Et une IDEM, située en la même commune de Rocour, lieu dit entre les Deux Brassines, contenant 2 bonniers 18 verges grandes 8 petites, exploitée par Fouarge et Malaise. Le cahier des charges est déposé tant chez M. le juge-de-peace qu'en l'étude du notaire susdits. 398

## MONT-DE-PIÈRE DE LIÈGE, QUAI DE LA BATTE, N. 1112.

Mercredi, jeudi, vendredi, 4, 5 et 6 avril 1858, à 2 heures précises, VENTE des GAGES surannés. Après 14 mois de dépôt, le gage est vendu publiquement et l'excédant ou boni demeure pendant 20 mois à la disposition des emprunteurs. Le 27 mars 1858. Félix JEHOTTE.

## A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

## la Belle Propriété

DU

## CHATEAU DE STRIVAY.

SITUÉE COMMUNE DE PLAINEVEAUX.

Cette belle propriété se compose d'un beau château, consistant en grands salons, cabinets, chambres à coucher, écuries, étables, remises, jardins régulier et d'agrément, corps de ferme avec environ soixante bonniers de prairies, vergers et terres à labour.

Tous ces bâtiments sont construits en pierres et briques et couverts en ardoises et sont dans le meilleur état. Cette vente présente toute sécurité, et l'acquéreur pourra obtenir de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour voir les conditions, en l'étude de M<sup>o</sup> NIHOUL, notaire à Sereing, et place St. Barthélemy, n. 610, à Liège.

## BOURSES.

PARIS, LE 31 MARS.

Trois p. c. . . . .	80 50	Actions réunies. . . . .	1095
Quatre p. c. . . . .	101 75	Différée ancienne. . . . .	5 1/4
Cinq p. c. . . . .	107 95	Dito nouv. s. inté. . . . .	—
Act. de la Banque. 2600		Dette active. . . . .	22 1/8
Obl. la vil. de Par. 1160		Id. passive. . . . .	4 1/2
Emprunt belge. . . . .	104	Emp. rom. . . . .	101 7/8
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	90 60
Banque de Belgiq. 1480		Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité . . . . .	—	Mignoliste. . . . .	—

LONDRES, LE 30 MARS.

5 % consolidés. . . . .	95	Différées . . . . .	8 1/8
Belge. 1852, c. d. 105 1/2		Passives. . . . .	5
Holl. Dette active. 54 3/8		Russie. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	50 5/8	BRESIL. . . . .	70 1/2
Id. 3 p. c. . . . .	21	MEXICAINS 3 p. c. . . . .	28 1/2
Esp. Emp. 1854. . . . .	21 3/4		

AMSTERDAM, LE 31 MARS.

HOLL. Dette activ. 101 15/16		Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 7/16	POLOGNE. L. fl. 500 . . . . .	—
Différée. . . . .	65 6/4	Prus. L. de Rd. 50 . . . . .	114 1/4
Billet de change. . . . .	25	ESPAGNE. E. Ard. . . . .	19
Obl. synd. d'am 95 9/16		Dito gr. . . . .	—
" 5 1/2. . . . .	79 5/8	Dette différ. anc. . . . .	—
S. de C. des P.-B. 185 5/8		" nouv. . . . .	—
" nouvelle. . . . .	—	" passive. . . . .	—
Russie. Hope et C <sup>e</sup> 105 1/4		AUTR. Métall. 5. . . . .	102 3/8
" 1820, 5. . . . .	105 1/2	BRES. Obl. à Lond. . . . .	—
nscr. au gr. livre 69 1/16			

ANVERS, LE 31 MARS.

ANVERS. Det. act. 104		PRUSSE. Em. à Berl. . . . .	115 5/4	P
" Det. diff. 48 1/8		NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 1/8	P
Empr. de 48 mill. 101 1/2 3/8		Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	100 7/8	P
Id. de 30 mill. 94		Cert. à A. 1854. . . . .	100	P
HOLL. Dette. activ. 54 1/2				
Rente rembours. . . . .	—			

### CHANGES.

Amsterd. C. jours. . . . .	1/8 9/10	P
Id. 3 mois. . . . .	—	
Rotterdam. C. jours. . . . .	1/8 9/10	P
Id. 3 mois. . . . .	—	
Paris. C. jours. . . . .	—	
Id. 3 mois. . . . .	7/8 9/10	P
Londres. C. jours. . . . .	40/4 1/2	
Id. 3 mois. . . . .	40/1 1/2	
Francfort. C. jours . . . . .	55 11/16	
Id. 3 mois. . . . .	—	
Bruxelles et Gand. . . . .	1/8	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 31 MARS.

L'actif espagnol a été faible à la bourse de ce jour, ouvert 19 18 7/8 3/4 5/8 et reste 18 5/4 argent au comptant. Primes au 12/15 courant 19 5/8 dont 1/4 argent. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers 110 1/4 cours. En autres fonds, on a fait peu d'affaires. Les actions de la Compagnie Commerciale (incendie), continuent à être demandées; quelques ventes ont eu lieu à 105 francs.

DU 1<sup>er</sup> AVRIL.

L'actif espagnol était assez ferme aujourd'hui, ouvert 18 5/4 7/8 19 et reste 19 1/8 argent à demain. — En autres fonds on n'a rien fait. On dit qu'il y a 5/8 0/10 de hausse à Paris sur les Ardoins à la bourse de hier.

LLOYD BRUXELLOIS. — 1<sup>er</sup> AVRIL, 2 HEURES DU SOIR.

Emp. Rots. 5 p. c. 101 5/8		Soç. émis. de Par. 1775	A
" 50 m. 4 p. c. 94 1/4		Société de comm. 170	P
ESPAGNE. Det. ac. 19 1/4		Banque de Belgiq. 145 1/2	P
" fin courant. . . . .	—	Banque nationale. 134	A
" différ. 1850. . . . .	—	Mutualité industr. 120 5/8	A
" 1855. . . . .	—	Actions réunies. 105 5/4	P
Dette passiv. . . . .	—	Soc. ind. luxemb. 106	P
Soc. génér. en fl. 858		Ch. de fer de Col. 1050	

VIENNE, LE 27 MARS.

Métalliques, 107 1/4. — Actions de la Banque, 1452.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.